



# Info Dom

## N°94

### COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2024

#### ➤ APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le compte administratif est tenu par la commune. Il est présenté par l'adjoint délégué aux finances. Conformément à la loi, le maire assiste à la présentation des comptes mais il n'assiste pas au vote. Pour l'année 2023 le résultat des comptes est le suivant :

#### Investissement

Dépenses	Prévu :	119 761,94
	<b>Réalisé :</b>	<b>111 845,73</b>
Recettes	Prévu :	119 761,94
	<b>Réalisé :</b>	<b>66 127,49</b>

#### Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	258 312,18
	<b>Réalisé :</b>	<b>182 474,08</b>
Recettes	Prévu :	258 312,18
	<b>Réalisé :</b>	<b>272 524,04</b>

#### Résultat de clôture de l'exercice :

<b>Investissement :</b>	<b>- 45 718,24</b>
<b>Fonctionnement :</b>	<b>90 049,96</b>
<b>Résultat global :</b>	<b>44 331,72</b>

#### ➤ APPROBATION COMPTE DE GESTION 2023

Le compte de gestion est tenu par le Trésorier payeur Général. Ses résultats sont identiques au compte administratif tenu par la commune. Le T.P.G. n'a émis ni observation ni remarque.

#### ➤ AFFECTATION DU RESULTAT 2023

L'excédent de résultat global de 44 331,72 sera reporté sur l'exercice 2024.

#### ➤ TAUX FONCIERS BATI ET NON BATI

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de ne pas augmenter le taux des 2 taxes, les taux applicables pour la part communale en 2024 resteront comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 24.84 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 29.03 %

#### ➤ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024

Le montant des subventions aux associations se décompose comme suit :

- Association sportive du Grand Couronné : 304 € conformément à la règle en vigueur (1€/habitant),
- Foyer Rural : 600 €,
- AIRPAS : 50 €.
- Décide de définir une grille de critères pour l'attribution de subvention aux éventuels demandeurs (deux demandes supplémentaires cette année)

### ➤ **VOTE BUDGET PRIMITIF 2024**

Le Maire propose le vote du budget 2024 comme suit :

- en fonctionnement : par chapitre
- en investissement : par chapitre.

Dépenses de fonctionnement	243 637,01
Dépenses investissement	84 682,61

Recettes de fonctionnement	243 637,01
Recettes d'investissement	84 682,61

### ➤ **CONVENTION TONTE**

Le conseil municipal décide de reconduire la convention avec l'équipe d'insertion de la communauté de communes.

Le tarif de la tonte est fixé à 15,50 €/heure et par personne intervenant sur site et pour les travaux nécessitant l'utilisation d'une épareuse, le tarif est fixé à 28,50€/heure. (délibération 23/03/2023).

### ➤ **AVENANT AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPAMA**

Le maire informe le conseil municipal que vu l'augmentation des tarifs en deux ans, il a contacté l'assurance GROUPAMA qui propose :

1 avenant pour mettre à jour les parties assurées et entériner une baisse des tarifs par rapport aux tarifs proposées en janvier.

### ➤ **ACTUALISATION DES TARIFS SALLE DES FETES**

Le Maire présente au conseil municipal son souhait de réactualiser les tarifs de location de la salle communale et le règlement à compter du 4 avril 2024 (sauf pour les contrats déjà signés).

Une remise à jour du règlement de location de la salle des fêtes sera revue et proposée par Paulette CLEMENT.

Les tarifs de location sont modifiés comme suit :

- ✓ le week-end : 250 € en été (1<sup>er</sup> mai au 30 septembre) et 280 € en hiver
- ✓ la journée en semaine : 130 € en été (1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> octobre) et 150 € en hiver
- ✓ le montant de la caution pour la location reste à 500€
- ✓ création d'une caution de 100€ qui pourrait être encaissée en cas de malpropreté excessive, d'incivilités ou de non-respect du règlement

### ➤ **PRIME POUVOIR D'ACHAT AGENTS COMMUNAUX**

L'Etat a proposé aux communes d'attribuer une prime exceptionnelle pour la protection du pouvoir d'achat des agents. Le montant de la prime est proportionnel à leur temps de travail.

Le conseil municipal a décidé d'accorder cette prime à hauteur 100% du plafond maximum. Coût pour la commune : 1 176€

### **Informations diverses :**

- ✓ **Ruisseau de Gencey** : aménagement sur la voie verte prévu en 2026/2027. Dans sa réponse à l'EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin Moselle et Madon), le maire estime ce délai trop long.
- ✓ **Le journal communal** est parti à l'impression, il sera distribué mi-avril.
- ✓ **Stockage hydrogène** : site pour aller consulter la carte du permis exclusif de recherches : <https://www.economie.gouv.fr/consultations-publiques>.
- ✓ **Liaison douce** : quelques concessions seraient faites sur l'itinéraire prévu qui traverse le Piroué et Agincourt.
- ✓ **SIS Agincourt** : réunion lundi 8 avril pour le calcul de la participation 2024 par enfant.
- ✓ **Restauration de la vierge** : la moitié de la somme a déjà été récupérée via la contribution des citoyens. Un dossier Initiatives Locales a été transmis au Crédit Agricole pour obtenir une subvention via la fondation du Patrimoine
- ✓ Refus fait par la commune à la Com.Com. pour l'entreprise Terre Activ qui cherchait un terrain pour une activité industrielle de recyclage de gravats.